

PORTRAIT-SOUVENIR DE KATIA BOUSTANY

Par Marie-Françoise Labouz*

Ces quelques lignes voudraient fixer le souvenir personnel des lumineuses conférences de Katia Boustany, prononcées dans le cadre d'une université d'été sur l'intégration nord-américaine, établie sur mon initiative au nom de l'Université de Versailles St-Quentin-en-Yvelines à l'Université de Montréal, de 1995 à 2001. Le dialogue fécond noué avec les étudiants français se prolongea par sa contribution écrite, intitulée « Itinéraires et identité », d'une extraordinaire densité, affective, littéraire et, *last but not least*, juridique. Elle fut publiée en 2001 avec le recueil des actes de ces sessions pluridisciplinaires sous le titre évocateur *Intégrations et identités nord-américaines vues de Montréal*¹.

L'itinéraire scientifique se confond ici avec l'itinéraire personnel de l'exilée et de l'immigrée, comme elle aimait à le rappeler, sans doute en accord avec « le concept d'identité narrative » de Paul Ricœur ou encore d'Hannah Arendt; Hannah Arendt dont Micheline Cambron rapporte dans *Canada 2000* que pour l'auteure de la condition de l'homme moderne, « répondre à la question qui? c'est toujours raconter l'histoire d'une vie »².

Le regard de Katia Boustany a en effet porté autant sur les « identités meurtrières », pour reprendre les termes de l'écrivain libanais Amin Maalouf qu'elle citait³, que sur leur coexistence avec une identité définitivement plurielle – sans perdre pour autant son unité⁴ – la sienne, mais aussi celle de bien d'autres migrants; celle-là enracinée au Liban, terre natale toujours déchirée⁵; en France, terre du transit

* L'auteure est professeure de droit international et européen et lauréate de la chaire Jean Monnet à l'Université de Versailles St-Quentin-en-Yvelines.

¹ Marie-Françoise Labouz, dir., *Intégrations et identités nord-américaines vues de Montréal*, Bruxelles, Bruylant, 2001.

² Tel que cité par Micheline Cambron, « Figures de la nation, de l'un et du multiple » dans Klaus-Dieter Ertler et Martin Löschnigg, dir., *Canada 2000: Identity and Transformation/Identité et transformation – Central European Perspectives on Canada/Le Canada vu à partir de l'Europe centrale*, Francfort, Peter Lang, 2000 à la p. 123.

³ Katia Boustany, « Itinéraires et identité » dans Marie-Françoise Labouz, *supra* note 1 à la p. 60 [Boustany, « Itinéraires et identité »].

⁴ Amin Maalouf écrit : « Moitié français, donc, et moitié libanais? Pas du tout! L'identité ne se compartimente pas, elle ne se répartit pas ni par moitiés, ni par tiers, ni par plages cloisonnées. Je n'ai pas plusieurs identités, j'en ai une seule, faite de tous les éléments qui l'ont façonnée, selon un « dosage » particulier qui n'est jamais le même d'une personne à l'autre ». Amin Maalouf, *Les identités meurtrières*, Paris, Livre de poche, 2005 à la p. 8.

⁵ Sur le désarmement des milices terroristes et le redéploiement de l'armée libanaise au Sud-Liban – tous deux non effectifs – la déstabilisation continue du Liban, la définition d'un tribunal international après les conclusions de la commission d'enquête internationale indépendante sur l'assassinat de l'ex-premier ministre Rafic Hariri, voir les résolutions du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations unies (ONU) : *La situation au Moyen-Orient*, Rés. CS 1559, Doc. off. CSNU, 2004, 5028^e séance, Doc. NU S/RES/1559, *La situation au Moyen-Orient*, Rés. CS 1636, Doc. off. CSNU, 2005, 5297^e séance, Doc. NU S/RES/1636, *La situation au Moyen-Orient*, Rés. CS 1644, Doc. off. CSNU, 2005, 5329^e séance, Doc. NU S/RES/1644. Sur l'histoire tourmentée du Liban, voir Georges Corm, *Le Proche-Orient éclaté : 1956-2003*, 3^e éd., Paris, Gallimard, 2003.

malheureux, mais dont elle cultiva la passion exigeante de la langue⁶; au Québec, terre chaleureuse de l'accueil, de la préservation et de l'enrichissement de la langue d'élection. Cette coexistence de trois lieux identitaires s'est nourrie au creuset de la diversité culturelle⁷ : l'Orient et l'Occident bien sûr⁸, les religions monothéistes, les langues (le français, l'anglais, l'arabe), les disciplines intellectuelles (du droit international public dans une synergie entre enseignement, recherche et pratique au service d'une organisation intergouvernementale, à la pratique civiliste québécoise, en passant par la théorie du droit et l'épistémologie juridique, toujours présentes; enfin l'apprentissage de la psychanalyse), l'action donc et la réflexion mêlées, mais aussi les arts et lettres (la musique, la littérature, la poésie notamment)⁹.

Tout ceci laisse la vivante image d'une personnalité complexe à la fois exubérante¹⁰ et tranchée, rationnelle et tolérante, à l'intelligence fulgurante des êtres et des choses, assurément animée de la passion, peut-être celle des chrétiens d'Orient, « occidentaux en Orient et orientaux en Occident » selon le mot de Jean-François Colosimo, historien des religions; celle aussi et surtout de la passion du droit, antidote au désordre de toutes les différences, mais dont elle redoutait qu'il ne soit – le droit interne comme le droit international – orphelin de la norme, chef-d'œuvre en péril, qui s'égaré dans la *soft law*, se détourne de l'éthique de la responsabilité à l'ère technologique, occulte la dimension socioculturelle¹¹. Sans illusion sur la prégnance des souverainetés nationales, y compris dans les organisations internationales et particulièrement à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)¹² pour des raisons évidentes, sa passion du droit international laissait intacte sa lucidité. Celle-ci est d'un grand secours aujourd'hui pour qui veut comprendre les enjeux politico-stratégiques auxquels le droit est assujéti dans les affaires nucléaires, aussi bien de sûreté¹³ que de prolifération¹⁴.

⁶ Boustany, « Itinéraires et identité », *supra* note 3 aux pp. 54-55. Elle demanda à l'éditeur d'insérer un *corrigendum* à la page 51, 1^{er} alinéa, 1^{re} ligne : « il convient de lire uniment à la place de unanimentement ».

⁷ Sur ce thème, voir Gilles Gagné, dir., *La diversité culturelle : vers une convention internationale effective?*, Montréal, Fides, 2005; Marie-Françoise Labouz et Mark Wise, dir., *La diversité culturelle en question(s)/Cultural Diversity in Question(s)*, Bruxelles, Bruylant, 2005; Serge Regourd, *L'exception culturelle*, Paris, Presses universitaires de France, 2004; Bernard Gournay, *Exception culturelle et mondialisation*, Paris, Presse de Sciences Po, 2002.

⁸ L'essayiste franco-tunisienne Helé Beji, auteure d'un *Itinéraire de Paris à Tunis*, écrit dans *L'imposture culturelle* : « [I]a terre où je me contemple est l'Orient, le lieu où je m'exprime est l'Occident. » Helé Beji, *L'imposture culturelle*, Paris, Stock, 1997 à la p. 13.

⁹ Voir l'hommage de François Crépeau qui évoque ses passions musicales. François Crépeau, « Katia Boustany » (2003) 16:1 R.Q.D.I. 1 aux pp. 2-3.

¹⁰ Comme le montrent les archives photographiques de notre université d'été à Montréal.

¹¹ Katia Boustany, « L'assistance législative de l'AIEA dans le domaine nucléaire : quels partenariats avec les pays européens » dans Marie-Françoise Labouz, dir., *Le partenariat de l'Union européenne avec les pays tiers : conflits et convergences*, Bruxelles, Bruylant, 2000, 171 [Boustany, « L'assistance législative de l'AIEA »].

¹² *Ibid.* aux pp. 174-175.

¹³ On se souviendra que l'explosion du 4^e réacteur de la centrale nucléaire de Tchernobyl survenue le 26 avril 1986 libéra une radioactivité dont une grande partie avait une durée de vie relativement courte, mais dont le césium 137 sera décelable dans l'environnement pour encore longtemps. De nombreux rapports publiés en 2006 ne permettent toujours pas d'établir un bilan certain des dommages corporels directs et induits. Cette situation s'explique vraisemblablement par l'action des groupes de pression, y

D'autres collègues et amis retraceront ici la part de son œuvre scientifique largement consacrée aux conflits armés, au droit nucléaire, à la connaissance et à la promotion du droit international humanitaire. D'autres encore prolongeront ses interrogations juridiques dans chacun de ces champs disciplinaires. Notre université d'été à Montréal lui offrit pour sa part l'occasion peu ordinaire d'évoquer devant un auditoire novice, à la fois médusé et captivé, une approche psychanalytique de l'identité de l'étranger, explorée notamment par Julia Kristeva¹⁵. Cet exercice salutaire éclaira aussi bien, pensait-elle, les itinéraires identitaires que la souffrante conjugaison de l'un et du multiple qui, de l'exil intérieur, s'ouvre au monde, disait-elle encore.

Son engagement intellectuel paraît rétrospectivement d'une grande cohérence avec son identité plurielle. Qu'il s'agisse de ses réticences extrêmes à l'endroit du multiculturalisme, s'il est érigé en soi-disant concept identitaire, alors qu'en réalité, selon elle, il devient facteur d'exacerbation nocive des différences, voire du « rejet de

compris l'AIEA, comme par la « déliquescence de l'ex-URSS ». Voir « Les catastrophes nucléaires » *Le Monde* (26 avril 2006), en ligne : [LeMonde.fr <http://www.lemonde.fr/recherche/>](http://www.lemonde.fr/recherche/). Les retombées politico-judiciaires et pas seulement radioactives ont touché la France avec la mise en examen pour « tromperie aggravée », le 31 mai 2006, du professeur Pierre Pellerin, ancien directeur du service central de protection contre les rayonnements ionisants (SCPRI), qui se défend d'avoir minimisé les effets sur la santé des retombées. Sur la relance des programmes nucléaires civils dans le contexte de crise énergétique mondiale, voir Jean-Michel Bezat, « Nucléaire civil : la relance générale » *Le Monde* (15 avril 2006), en ligne : [LeMonde.fr <http://www.lemonde.fr/recherche/>](http://www.lemonde.fr/recherche/).

¹⁴ Thérèse Delpech, spécialiste des études stratégiques, écrit que « le trait le plus remarquable » de l'AIEA jusqu'en septembre 2005 « est la répugnance de l'institution à reconnaître des violations claires de l'Iran », et donc à saisir le Conseil de sécurité de l'ONU, ce qui constitue une dérive politique qui lui fait perdre son crédit au service de la paix et de la sécurité internationales. Thérèse Delpech, *L'Iran, la bombe et la démission des nations*, Paris, Autrement, 2006 aux pp. 101-102. Depuis la saisine du Conseil de sécurité le 29 mars 2006 et l'exigence non respectée par l'Iran de cesser les activités d'enrichissement au plus tard le 28 avril, les divergences de vues persistent sur la question des garanties de sécurité réclamées par l'Iran. Thérèse Delpech, *Le grand perturbateur : Réflexions sur la question iranienne*, Paris, Grasset, 2007, 216 pages. Sur le chantage nord-coréen, lire aussi Thérèse Delpech, *L'ensauvagement : le retour de la barbarie au XXI^e siècle*, Paris, Grasset, 2005 aux pp. 300-314. La Corée du Nord qui s'est retirée du *Traité de non-prolifération nucléaire* (TNP) en 2003 s'affirme puissance nucléaire, nonobstant l'embargo économique de fait pratiqué à son encontre par les États-Unis qui sont impuissants à dissuader la Corée du Nord à renoncer à des essais de tirs de missiles balistiques, sans pour autant réussir à convaincre la Chine d'acquiescer à une politique de sanctions du Conseil de sécurité, jusqu'au vote de la résolution 1718 du 14 octobre 2006 fondée sur l'article 41. Depuis lors, les négociations de février 2007 entre les deux Corées, la Chine, les États-Unis, la Russie et le Japon ont débouché sur un accord de démantèlement du nucléaire nord-coréen, en échange de fournitures substantielles en source d'énergie. Ce processus interrompu par de nouveaux tirs de missiles nord-coréens mais à courte portée n'a repris qu'après la décision des États-Unis de lever le blocage des transferts de fonds nord-coréens à Macao. Voir également l'analyse de Laurent Zecchini, « Inquiétant commerce nucléaire » *Le Monde* (8 avril 2006) 2, sur la politique des États-Unis et de la France qualifiée de « double standard » à l'égard de l'Inde, qui n'a pas signé le TNP mais qui est « invitée à entrer la tête haute dans le club des cinq États nucléaires reconnus ». Sur l'état de la prolifération, Abdelwahab Biad, « La lutte contre la prolifération des armes de destruction massive à la croisée des chemins » (2004) 5 *Annuaire français de relations internationales* 762 ainsi que le colloque de l'Université d'Aix-en-Provence, sous la dir. de Rostane Mehdi, *Les Nations Unies et les armes de destruction massive*, Paris, Pedone, 2004, 180 pages.

¹⁵ Voir parmi les écrits du professeur Julia Kristeva, linguiste, psychanalyste et romancière, *L'avenir d'une révolte*, Paris, Calmann-Lévy, 1998.

l'autre » et gros alors de toutes les violences¹⁶; qu'il s'agisse de sa compréhension de la société québécoise, faite de respect, de connaissance et de reconnaissance réciproques, fruits de la construction à la fois personnelle et collective d'un « esprit réceptif »¹⁷. Le rapport de l'un et du multiple qui façonnait son identité personnelle, producteur d'hybridité féconde, la portait vers la conscience de la complexité du réel qui aspire, comme l'écrit Edgar Morin, à « la connaissance multidimensionnelle », donc interdisciplinaire¹⁸. Qu'on en juge sur tous ces thèmes.

Se méfiant du multiculturalisme¹⁹, entendu comme une idéologie et des institutions, conduisant à un « système de clôtures identitaires » au contraire de l'ouverture sur la diversité culturelle à laquelle le multiculturalisme est pourtant censé éveiller et même mieux au « partage des patrimoines respectifs », Katia Boustany refusait aussi le discours alternatif sur « une prétendue “intégration” du migrant »²⁰. Ce discours-là lui paraissait « caverneux », d'abord et surtout parce que l'immigrant et l'hôte n'ont pas, pour reprendre le propos de l'ambassadeur de France Stéphane Hessel, une « capacité d'absorption culturelle illimitée »²¹.

Sa spiritualité la portait donc à cultiver ses racines dans le for interne de l'être tout comme elle la poussait à l'universalisme dont peuvent témoigner à des degrés divers et à leur manière, le droit international public et le plurilinguisme. Le droit international public dans la mesure peut-être où l'idéal onusien du préambule de la *Charte*²², « nous, peuples des Nations unies », bien que continûment trahi par les États comme par les peuples, est en phase avec l'apostrophe d'Albert Cohen, *Ô vous, Frères humains*, qui trouvait en elle un profond écho²³.

¹⁶ Dans son roman *Globe-trotter* paru en 2001, traduit du serbe au français en 2006, l'écrivain anglo-canadien d'origine serbe David Albahari met en scène le débat identitaire sur le multiculturalisme en ces termes : « la politique du multiculturalisme était le meilleur moyen de surmonter et d'annuler les différences, dit l'un des protagonistes. Au contraire, ai-je dit, le multiculturalisme amplifie justement les différences et, de plus, les rend insurmontables à force d'insister absurdement sur l'idée que chacun se suffit à lui-même et qu'il faut préserver les traditions sous vide, hors d'atteinte des influences étrangères, alors que l'on ne peut subsister, ai-je dit, et cela vaut pour tout le monde vivant, que grâce aux mélanges, et pas autrement ». David Albahari, *Globe-trotter*, Paris, Gallimard, 2006 à la p. 65.

¹⁷ Boustany, « Itinéraires et identité », *supra* note 3 à la p. 52.

¹⁸ Edgar Morin, *Introduction à la pensée complexe*, Paris, Seuil, 2005. Voir aussi Mireille Delmas-Marty, *Les forces imaginantes du droit*, t. 1, Paris, Seuil, 2004; lire également, dans l'ordre juridique, Mireille Delmas-Marty, *Les forces imaginaires du droit*, t. 2, Paris, Seuil, 2006.

¹⁹ Boustany, « Itinéraires et identité », *supra* note 3 à la p. 62.

²⁰ *Ibid.* à la p. 63.

²¹ Stéphane Hessel, « Comment construire une société interculturelle » dans Martine Aubry, dir., *Immigration, comprendre, construire!*, Paris, Aube, 2006, 135 à la p. 139.

²² Voir Jean-Pierre Cot et Alain Pellet, *La Charte des Nations unies : commentaire article par article*, 3^e éd., t. 1, Paris, Economica, 2005 aux pp. 287-312; Bruno Simma *et al.*, *The Charter of the United Nations: A Commentary*, 2^e éd., vol. 1, New York, Oxford University Press, 2002 aux pp. 33-37.

²³ Boustany, « Itinéraires et identité », *supra* note 3 aux pp. 52-53. Sans doute, méditait-elle en songeant au passé-présent du Liban meurtri, ces phrases d'Albert Cohen, testament universel à l'adresse de tous les haïsseurs : « Pardonner de véritable pardon, c'est savoir que l'offenseur est mon frère en la mort [...]. Oui, frères, ne plus haïr, par pitié et fraternité de pitié et humble bonté de pitié, ne plus haïr importe plus que l'amour du prochain. [...] [S]térile amour qui au long de deux mille années n'a empêché ni les guerres et leurs tueries, ni les bûchers de l'Inquisition, ni les pogromes, ni l'énorme assassinat allemand ». Albert Cohen, *Ô vous, Frères humains*, Paris, Gallimard, 1972 aux pp. 62-63, 210, 212.

Le plurilinguisme aussi, avec le français, langue de l'écriture, celle privilégiée de ses études juridiques comme celle de la littérature francophone appréciée²⁴; l'anglais, certes l'une des deux langues officielles du Canada, mais surtout une langue pratiquée par elle dès l'enfance libanaise et bien plus tard comme langue de travail à l'AIEA; l'arabe aussi, sans doute connoté douloureusement au Liban et peut-être refoulé. La langue d'élection, le français, fut pour elle comme pour bien d'autres migrants au pays d'accueil, un véritable « port d'attache ». Après l'exil définitif de la terre natale, après « cinq années de transhumances entre Abou Dhabi, Genève et Limassol »²⁵, avant le choix du Québec et l'ultime retour à la terre natale, il y eut le traumatisme que fut pour elle l'irrecevabilité pour défaut de résidence effective, opposée par la France à sa demande de naturalisation, alors que venue comme étudiante en 1973, elle y avait entrepris avec succès des études de troisième cycle et obtenu son doctorat :

[L]a France pouvait bien m'avoir exclue de son milieu, elle n'avait pas le monopole d'une langue qui, certes, plongeait ses racines dans son terroir, mais fort heureusement avait essaimé en bien des pays et des continents. Au Québec, la langue française avait survécu contre vents et marées et, dans le charme de ses intonations particulières, elle conservait encore les expressions et le timbre si divers des 'courageuses pléiades' parties aux siècles derniers depuis les régions françaises, belges ou suisses pour édifier ici un avenir au bénéfice de ceux qui leur succéderaient. J'allais très tôt concevoir une indicible reconnaissance envers eux, comme à l'endroit de tous ceux qui, encore aujourd'hui, se dépensent à préserver cet héritage qui nous est commun, et nous est communauté.²⁶

Citant la définition de Roland Barthes selon laquelle la langue est une structure mentale, elle ajoutait que « pour cela, [la langue] adhère à l'être dans une symbiose rythmant sa respiration ». En cela, Katia Boustany avait bien les mots de la littérature. Ainsi, la romancière franco-algérienne Assia Djebar s'exprimait-elle dans son discours de réception à l'Académie française le 22 juin 2006, après son élection au fauteuil du juriste Georges Vedel :

La langue française, la vôtre, Mesdames et Messieurs, devenue la mienne, tout au moins en écriture, le français donc est lieu de creusement de mon travail, espace de ma méditation ou de ma rêverie, cible de mon utopie peut-être, je dirai même; tempo de ma respiration au jour le jour.²⁷

²⁴ Quant à la littérature, Katia Boustany me fit découvrir l'œuvre de Gabrielle Roy.

²⁵ Boustany, « Itinéraires et identité », *supra* note 3 à la p. 56.

²⁶ *Ibid.*

²⁷ Assia Djebar, « Discours prononcé dans la séance publique » (juin 2006), en ligne : Académie française <http://www.academie-francaise.fr/immortels/discours_reception/djebar.html>.

Encore, Venus Khouri-Ghata, romancière et poète née au Liban, affirme écrire en français « pour ne pas [s']asphyxier, comme on respire »²⁸. Peut-être « l'amour de l'autre langue », comme l'écrit Julia Kristeva, se traduit-il pour l'étranger par un amour pour les écrivains qui sont des « constructeurs de langues »²⁹, des « "logothètes" face [aux] "nomothètes" »³⁰ que sont les juristes. Tout en défendant le rapport politique à la langue « pour ne pas la perdre », Katia Boustany récusait le discours sur la question linguistique au profit d'une politique interculturelle qu'elle semblait appeler de ses vœux³¹. Le rapport politique à la langue érigé en question linguistique, écrivait-elle,

précipite alors la langue dans un piège qui tend à l'étrangler. De parole s'ouvrant sur une rencontre avec l'autre, car elle en sollicite la reconnaissance, elle devient querelle génératrice de rejets mutuels et elle se transforme en champ clos où chacun s'enferme et ferme sa porte à une voix différente – pourtant la voix du voisin, du semblable, du compatriote. C'est alors le triomphe de la Tour de Babel.³²

L'épistémologie juridique enfin, quant à elle, faisait bon ménage chez Katia Boustany, avec la pratique interne et internationale du droit. Ainsi, relatant la mission d'assistance législative de l'AIEA en matière de sûreté nucléaire, elle explique :

[i]ci, le droit capte volontiers un contenu technique. En réalité, par-delà leur nette différenciation, les univers et modes cognitifs scientifique et juridique se rencontrent pour former un corpus spécifique de règles propres, destinées à assurer l'adoption de comportements et de façons de faire répondant aux exigences de protection des personnes et de l'environnement dans la conduite d'activités impliquant des risques majeurs.³³

Soucieuse de l'effet utile de la mission de « *law making* » de l'Agence, elle était convaincue que le transfert de « *know how* » devait se faire « à travers l'instauration d'interactions combinant le droit et la technologie en tant que systèmes cognitifs globaux et opérationnels pour permettre aux activités nucléaires de générer, sans dommage indu, les bénéfices qui en sont escomptés »³⁴.

Katia Boustany, comme Julia Kristeva, citait la « *civitas peregrina* » de saint Augustin, cette « cité de partout et de nulle part » où l'étranger est accueilli dans ses différences. Puisqu'elle posa le pied sur le sol québécois pour renaître, sans renier le

²⁸ Vénus Khouri-Ghata, « Les francophonies » dans Chérif Khaznadar, dir., *Cette langue qu'on appelle le français : l'apport des écrivains francophones à la langue française*, Arles, Babel, 2006, 161 à la p. 162.

²⁹ Julia Kristeva, *supra* note 14 aux pp. 61 et 63.

³⁰ *Ibid.*

³¹ Boustany, « Itinéraires et identité », *supra* note 3 aux pp. 62 et s.

³² *Ibid.* à la p. 57.

³³ Boustany, « L'assistance législative de l'AIEA », *supra* note 10 à la p. 172.

³⁴ *Ibid.* à la p. 173.

Liban qui l'a vue naître, peut-être aurait-elle apprécié *mutatis mutandis*, en songeant aux malheurs du Proche-Orient³⁵, ces lignes de Roger Caillois dans *Espace américain* à propos de l'immigrant : « [i]l ne connaissait guère d'autre sens au mot frontière, limite pour lui de l'empire humain dans la nature et non pas limite d'une nation que pressent des voisines ennemies et fraternelles, qu'elle repousse à son tour »³⁶. Ainsi la boucle est-elle bouclée, avec le retour au pari du droit international public, celui de juguler toutes les violences meurtrières foulant toutes les frontières, celui de l'humaine condition d'accéder à la plénitude de l'être. Laissons à Katia Boustany le dernier mot : « il aura bien fallu partir pour en arriver là »³⁷.

³⁵ À l'heure où ces lignes sont écrites en juillet 2006, Beyrouth, à nouveau en figure d'otage, est bombardée.

³⁶ Roger Caillois, *Espace américain*, Paris, Fata Morgana, 1983 à la p. 13.

³⁷ Boustany, « Itinéraires et identité », *supra* note 3 à la p. 68.

